M2 MEEF second degré – UE 36/46 : analyse réflexive

L'évaluation de vos stages sera placée sous la responsabilité d'un binôme tuteur constitué d'un enseignant du second degré et d'un formateur ESPE. Vous recevrez chaque semestre au moins une visite conseil et une visite évaluative.

Suite aux visites, vous vous entretiendrez avec vos tuteurs afin d'effectuer ensemble une première analyse de votre pratique. Vos tuteurs rédigeront ensuite un bulletin de visite avec avis qui sera déposé sur la plateforme Universitice. À la lecture de ce bulletin de visite, votre tuteur ESPE vous posera une(des) question(s) qui servira(ront) de support à une analyse réflexive de votre pratique. Ce travail devra être déposé sur Universitice.

Pour les stagiaires devant valider le M2, cette analyse sera notée par votre tuteur ESPE dans le cadre de l'évaluation de l'UE 36/46. Pour les stagiaires ne devant pas valider le M2, le tuteur ESPE émettra un avis sur ce travail. Dans les deux cas, ce travail sera pris en compte dans votre processus de titularisation.

Pour le semestre 3, vous déposerez donc déposer cette analyse sur la plate-forme pour le Mercredi 11 janvier 2017, délai de rigueur.

Aucun retard, envoi papier ou envoi par mail ne sera toléré.

Quelques remarques concernant les documents que vous rédigerez et déposerez sur la plateforme :

- La rédaction doit être personnelle et individuelle.
- Prendre garde à la qualité de la présentation et de l'expression (y compris l'orthographe).
- Règles typographiques : Police : Times New Roman (12 points), interligne simple.
- Règles de dépôt : vous devrez déposer un document unique comprenant : une page de garde avec votre nom et votre prénom, le niveau de la classe, l'indication et l'intitulé de l'unité d'enseignement et l'année universitaire en cours. Une introduction d'une quinzaine de lignes pour indiquer le contexte (situation géographique, effectif...) La rédaction de votre analyse réflexive en réponse aux questions de votre tuteur ESPE (3/4 pages maximum). Des annexes si nécessaire.
- Enregistrement de votre document : votre document devra être enregistré exclusivement en format Word (.doc ou .docx), Open office (.odt) ou .pdf.